

# Compte-rendu du conseil d'école Jules Ferry

03/11/2020

## Présents :

**Enseignant/es** : Mesdames ARNAUD-FENETRIER, BARRAUD, BITONNEAU, BOUYXOU, BURKE, CASTELLANO, CHARPENAY, CHOMEL, CLAVEL, DEGOUT, DI BARTOLOMEO, GIROUD, HALLOSSERIE, LEVY, MARILLONNET-VIARD, MONDELAIN, PEREZ, PRUDHOMME, RENAULT ; Monsieur BLANCHON

Parents délégués : Mesdames BUISSON, CABON, LEROULEY, LESPINE, MENDELSON, PIJOURLET, ROME, SIGAUD ESPARIAT, SOUTIF Messieurs DUMAS, KOUACHI, LABADIE, TOLLARD

**Mairie** : Monsieur HABFAST (élu) ; **DDEN** : M. MOULIN

## Présentation des nouveaux membres du conseil d'école (équipe enseignante et nouveau comité de parents , élu le 09/10/2020)

L'équipe enseignante : vingt adjoint(e)s et un directeur pour dix-huit classes et une ULIS: TPS/PS Mme BITONNEAU, PS/MS Mme ARZENTON (remplaçant Mme MASSARD), PS/MS Mme PEREZ, PS/MS Mme ARNAUD-FENETRIER et Mme CASTELLANO, GS Mme BURKE, GS Mme BARRAUD, CP Mmes DIKSA (remplacée par Mme CHOMEL), MONDELAIN et Mme LEVY (SI) , CE1 Mmes CLAVEL, DEGOUT, PRUDHOMME (SI), CE2 Mmes CHARPENAY et Mme RENAULT (SI), Mme DI BARTOLOMEO CM1 (SI), Mmes MARILLONNET-VIARD et GIROUD, CM2 Mmes BOUYXOU et CM2 Mme CHOMEL et RENAULT (SI), ULIS Mmes HALLOSSERIE et CASTELLANO, SECTION INTERNATIONALE Mmes BOUYXOU, DI BARTOLOMEO, LEVY, PRUDHOMME et RENAULT.

Le nouveau comité de parents délégués (dix-neuf titulaires et huit suppléant(e)s) avec des sortants et des nouveaux arrivants (50% environ), composé comme suit : BENATITALLAH Nacira, CABON Maria, COCQ Magali, DUMAS Guillaume, FRASCA Paolo, GIRARD Erik, KOUACHI Philippe, LABADIE Damien, LEGUEDOIS Sophie, LESPINE Melody, PELLETIER Alice, PIJOURLET Laëtitia, ROME Claire, ROUGIER Nelly, SADOU Samira, SIGAUD Nathalie, SOUTIF Anne, THOLLARD Franck, ZITOUNI Kheira (suppléant(e)s : BERTIN Claire, BOUSSAOUI Farès, BUISSON Morgane, FARSI Asmaa, LEROULEY Bérangère, NIGOUL-ARNAUD Adeline, SEDRATI Nawel).

Bonne représentation des familles ayant des enfants en maternelle et en élémentaire.

Vous pouvez joindre les membres du comité de parents élus à l'adresse de courriel suivante : [parents.jules.ferry.gre@gmail.com](mailto:parents.jules.ferry.gre@gmail.com)

Les projets proposés par le comité de parents se résument pour l'heure à une vente de chocolats pour les fêtes de fin d'année, vente dont les bénéfices serviront à alimenter les caisses de l'association des parents d'élèves de l'école. (Mot et catalogue dans le cartable des élèves)

## Effectifs

Une relative stabilité des effectifs cette année, hors mis sur le niveau des tous petits qui chute d'une douzaine d'élèves (de 18 l'an passé à 5 cette année: l'école compte donc 348 élèves de primaire pour 360 l'an passé à la même époque. La situation sanitaire du printemps a engendré un retard dans les inscriptions et la période de fin août à mi septembre a été très chargée. Un grand remerciement aux personnels du service des inscriptions scolaires qui ont fourni un travail important dans la période de la rentrée scolaire.

## Les répartitions

Répartition par niveau  
2020-2021

<b>CYCLE I</b>	<b>134</b>
TPS	5
PS	40
MS	47
GS	42
<b>CYCLE II</b>	<b>130</b>
CP	44
CE1	43
CE2	43
<b>CYCLE III</b>	<b>84</b>
CM1	41
CM2	43
<b>TOTAL</b>	<b>348</b>

En maternelle 134 pour 6 classes, Cycle 2 (CP au CE2) 130 pour 8 classes dont 3 CP à 14/15 et 3 CE1 à 14/15 Cycle 3 (CM) 84 pour 4 classes. Les 12 élèves d'ULIS sont comptés dans les classes d'inclusion.

L'école compte actuellement trois AESH qui aident des enfants à besoins particuliers en maternelle et en élémentaire dont une AESH dans le dispositif ULIS ; elle aide et accompagne avec les enseignantes ces douze élèves tout au long de la semaine.

## Situation de la maternelle

La mairie met actuellement à disposition six ATSEM pour nos six classes.

## Section internationale britannique (anglais)

L'école accueille actuellement une soixantaine d'élèves scolarisés en section internationale anglais, répartis sur les niveaux de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2. Les enfants ont été admis après avoir réussi les tests organisés par les services départementaux de l'Education nationale (cette année examen sur dossier, du fait de la situation sanitaire. 16 entrants en CP, pas d'élèves extérieur car l'effectif en CP est bloqué à 45 élèves pour trois classes). Cette année, première promotion sortante de section internationale : sur 14 CM2. 9 sur le secteur. 9 ont présenté le test pour Europole (7 en anglais, 1 en portugais et 1 en arabe). 4 ont été pris La plupart avaient déjà des compétences en anglais. 2 en liste d'attente, dont 1 qui a finalement été pris et 1 en portugais.

Une assistante d'anglais aurait du arriver mi-octobre pour renforcer l'organisation de ce dispositif d'enseignement. Là aussi, la pandémie n'a pas permis à cette anglaise de venir en France comme prévu.

Rappelons que par ailleurs l'anglais est la langue vivante enseignée dans toutes les classes selon les modalités définies dans les programmes.

Les familles des élèves concernés ont été informées le 22/09/2020 de l'organisation mise en place cette année.

Cinq représentants au conseil de la section internationale ont été élus : Mmes COCQ, ROUGIER, SOUTIF, M. FRASCA, M. KOUACHI (Suppléant(e)s Mmes FARSI, MENDELSON, MESLEM, SADOU, THOLLARD, Ms. DUMAS et PERRIN). Le conseil de la section internationale se réunira en janvier.

En cohérence avec le protocole sanitaire en vigueur l'équipe enseignante s'est organisée afin de garantir au mieux la limitation du brassage des élèves (groupes non mélangés, nettoyage des tables après le regroupement des élèves SI, etc.).

Il n'y a actuellement plus aucune aide administrative en place dans l'école, du fait de la suppression des contrats aidés sur ce type de mission. Pour des demandes de documents (certificat de scolarité par exemple), le signalement des absences, n'hésitez pas à utiliser l'adresse mél de l'école : [ce.0382874t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382874t@ac-grenoble.fr)

#### **Point sur la situation sanitaire depuis la rentrée de septembre**

A la date du 16/10, aucun cas confirmé chez les personnels de l'école; un seul cas positif chez les élèves en élémentaire (CE2), déclaré le 16/10. La liste des cas contacts a été faite, les familles concernées averties.

Mais lors de cette première période, les délais pour bénéficier d'un test étant long, ce constat ne nous permet pas d'être sûr qu'il n'y a pas eu d'autres cas « COVID 19 » durant cette période.

Ceci étant, nous pouvons dire que l'épidémie ne s'est pas répandue de manière importante dans l'école et que les cas ont été limités. Les gestes barrières ont été bien observés par les élèves.

Depuis la rentrée et comme l'an passé, depuis le début de l'épidémie, le directeur assure le suivi des différents cas. RAPPEL : en cas de doute ou de symptômes, les parents doivent tenir M. Blanchon informé et s'assurer avec lui de la possibilité pour l'enfant d'être présent à l'école. En cas de besoin, M. Blanchon analyse la situation avec l'aide du médecin scolaire de la ville de Grenoble.

IL EST DEMANDÉ LA PLUS GRANDE RIGUEUR À CHAQUE FAMILLE dans la gestion des situations et l'information de l'école, même en cas de doute. Un courriel à l'école ([ce.0382874t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382874t@ac-grenoble.fr)) est fortement souhaité

Question à l'élu de la ville des parents d'élèves délégués : que compte faire la ville face à un taux d'encadrement bas, du au problème du non remplacement des absents. Réponse de M Habfast, élu au conseil municipal : « *C'est effectivement une difficulté que nous avons. Mais heureusement, on n'est pas obligé de fermer les écoles.* »

M Blanchon rend hommage aux différents personnels de la ville : ATSEM (super équipe très impliquée depuis la rentrée, malgré quelques absences), des agents en sous effectifs (moins trois personnes sur huit) mais qui savent prioriser et assurer les tâches indispensables à la sécurité sanitaire de tous (points contacts, rampes d'escalier, toilettes, poignées de portes, etc), les animateurs et leurs référents qui font au mieux avec là aussi un effectif réduit. Du côté des enseignantes, il y a eu des absences avec des problèmes de remplacement mais qui ne sont pas du qu'à la COVID 19 et qui concernent un nombre important d'écoles dans le département.

Depuis la rentrée le 02 novembre, les deux nouveautés apportées au protocole sont :

Le port du masque obligatoire dès 6 ans et la limitation du brassage des élèves (autant que « faire se peut »).

Il a fallu dépanner quelques enfants n'ayant pas encore de masque dès le lundi. Un élève est venu avec un certificat médical de contre indication (PAI).

Force est de constater que les élèves ont une grande capacité de résilience. Ils se sont bien adaptés et pour l'instant, le portent correctement et avec sérieux.

Une demande de masques inclusifs enseignant et enfant a été faite à l'inspection pour deux enfants.

La limitation du brassage des élèves est respectée le plus possible. A la cantine, même avec une augmentation de la distanciation (4 élèves d'une même classe maximum (au lieu de six précédemment) par îlot de table), le fait que les élèves doivent quitter le maque durant le repas fait de ce temps le moins sécurisé de la journée.

#### **Adoption du règlement intérieur**

Le règlement intérieur (joint), identique à celui de l'an passé est voté à l'unanimité.

La charte de la laïcité et la charte de l'usage de l'informatique à l'école sont annexées au règlement.

#### **Inscriptions en sixième l'an prochain**

Chaque année est organisée une réunion d'information avec les responsables du collège, mais nous n'en avons pas encore les modalités qui risquent de changer du fait de la crise sanitaire.

Pour qu'un élève passe en sixième : Il faut la décision du conseil des maîtres (avril). Ensuite les parents reçoivent de la part de l'école des feuilles à remplir indiquant l'identité des parents et l'adresse de l'enfant à la rentrée. Le directeur complète ensuite en fonction du vœu de la famille un dossier informatique, précisant le collège de secteur (dépendant du domicile). Les parents disent alors s'ils acceptent ou refusent (privé ou changement de département) ou demandent une dérogation (une seule est possible ; par exemples : classe à horaires aménagés musique ou danse, section internationale, convenance personnelle, regroupement de fratrie,...)

Ces opérations ont lieu au printemps et la réponse concernant l'affectation de l'élève est donnée par l'académie en juin. Le dossier d'inscription est ensuite adressé aux parents par le collège d'affectation.

#### **Sécurité (dans et aux abords de l'école)**

Le plan VIGIPIRATE est plus que jamais d'actualité. Nous sommes en alerte attentat renforcé, suite à l'attentat de Nice. Les entrées dans l'école restent soumises à l'accord du directeur de l'école. **La sécurité des enfants et des adultes de l'école est l'affaire de tous.** Chacun doit se sentir concerné. Un exercice de mise à l'abri (dans le cas d'une alerte intrusion) a été réalisé le 16 septembre. Les élèves ont appris à rester silencieux et à se cacher dans leur classe. La question de l'alerte dans ce type de situation reste posée. Cet exercice a été réalisé sans dramatisation, avec une approche ludique pour les plus jeunes élèves.

Quelques intrusions et des vols de vélo ont eu lieu de nouveau en début d'année scolaire (en particulier lors des vacances scolaires). La police municipale, interpellée par le directeur a remis en place une surveillance de l'école. Par contre, l'ouverture de la cour de l'école durant les vacances ne fait toujours pas l'objet d'une surveillance active des personnels de la MJC. C'est le motif majeur qui a été retenu par les participants au conseil d'école pour émettre un avis négatif au renouvellement de cette convention.

Les problèmes de circulation aux abords de l'école aux heures d'entrée et sortie feront l'objet d'un échange lors du prochain conseil d'école en février 2021. Une présence sporadique de la police municipale (dont les agents aident à réguler et sécuriser ces espaces) a été mise en place.

Une demande d'emplacement réservé pour le taxi qui vient déposer et chercher les élèves de l'ULIS a été faite depuis plus d'un an. Toujours sans effet. Il est rappelé par ailleurs que les places réservées aux personnes en situation de handicap qui sont en face de la bibliothèque doivent être laissées libres. Le contrevenant risque une **amende** forfaitaire de 135€ (majorée à 375€) en vertu de l'article R417-11 du code de la route.

Pour le PPMS (Plan particulier de mise en sûreté), chaque bâtiment (47, 47bis (maternelle) et 47ter) a un référent ; le PPMS a été mis à jour. Un second exercice aura lieu dans le courant de l'hiver afin de se préparer à la conduite à tenir en cas d'une alerte « risque majeur ». L'exercice devrait porter sur le risque « inondation ».

#### **Convention école/ville/MJC de l'Abbaye**

Le renouvellement cette convention est soumis à l'avis du conseil d'école. Les incidents successifs depuis plus d'un an, montrant une incapacité de la MJC de respecter certains termes de la convention (dernier problème en date : persistance d'une absence de surveillance active des entrées de l'école dans un contexte de plan VIGIPIRATE renforcé ALERTE ATTENTAT), amène le conseil d'école, à une très large majorité des votants, à émettre un avis négatif concernant le renouvellement de cette convention.

Rappelons qu'il appartient au maire de tenir compte ou non de cet avis et de renouveler la convention.

#### **Prix des DDEN (délégués départementaux de l'éducation nationale**

Cette année le concours des DDEN qui n'avait pas pu avoir lieu l'an passé à cause du confinement est reconduit. Le thème et les modalités seront envoyés à l'école par M. Moulin, DDEN siégeant régulièrement à notre conseil d'école.

Ce concours permet aux élèves de travailler un thème lié à la citoyenneté.

#### **Espace numérique de l'école**

Le site Internet de l'école est un des moyens qui est mis en œuvre dans le cadre du nouveau projet d'école afin notamment de rendre plus faciles la communication avec les familles et la valorisation des projets des classes.

Adresse du site : <https://ecole-jules-ferry-grenoble.web.ac-grenoble.fr/>

Une page dédiée aux éventuelles absences d'enseignantes (hors mis les grèves) a été mise en service sur le site :

<https://ecole-jules-ferry-grenoble.web.ac-grenoble.fr/article/absences-denseignantes-dans-lecole>

Un effort sera fait pour diffuser prochainement aussi une information par courriel.

**Dates des deux prochains conseils d'école : Jeudi 04/02/2021 et mardi 08/06/2021 – de 18h à 20h**